Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

(Reconnue d'Utilité Publique –Décret du 6-7-1962 - J.O. du 11-7-1962)

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

CENTRE PROVISOIRE D'HEBERGEMENT

CENTRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

HEBERGEMENT D'URGENCE DES DEMANDEURS D'ASILE

Adhérent de la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant – 118, rue du Château des Rentiers 75013 PARIS

L'ACTIVITÉ HEBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D D'ASILE

Capacité d'accueil :

Taux d'occupation 2022 : 76 %

Nombres de journées réalisées : 8275

L'HUDA continue d'accueillir principalement des personnes isolées. Comme en 2021, les objectifs d'accompagnement des personnes, notamment en termes de préparation à la sortie, sont restés équivalents à ceux réalisés en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).

76% des personnes accueillies en 2022 proviennent d'une orientation régionale direction territoriale de l'office français de l'immigration et de l'intégration (DT OFII Besançon). Si l'accueil de personnes en procédure Dublin avait cessé depuis 2019, nous notons une reprise de ces accueils depuis le mois de novembre 2022 (6 personnes). Faute de places d'accueils sur

48 personnes hébergées en 2022 : 35 hommes isolés, 1 couple et 3 familles composées respectivement de 2,1 et 2 enfants.

27 personnes accueillies en 2022 dont 15 hommes isolés et 3 familles

25 sorties en 2022 dont 15 isolés, 1 couple 2 familles respectivement composées de 1 et 2 enfants

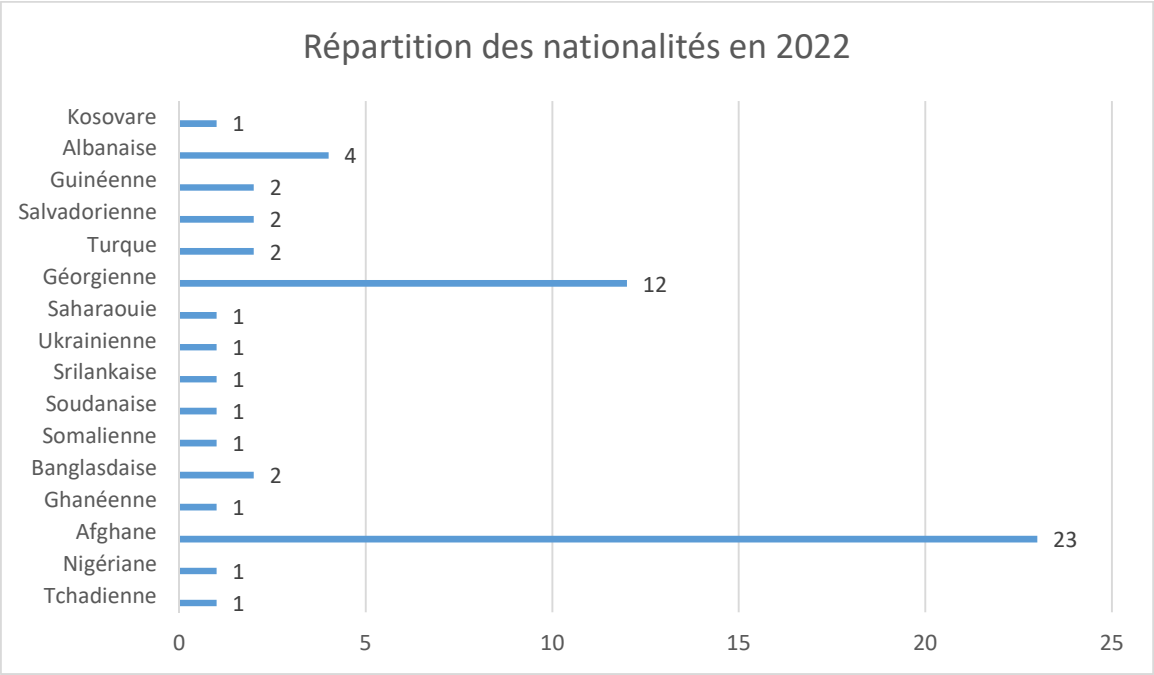

La répartition des nationalités n'a pas évolué par rapport à l'année passée : le dispositif comptabilise 16 nationalités, dont 41 % de personnes afghanes. A noter l'arrivée à nouveau de personnes de nationalité géorgienne (21%).

Situation administrative des personnes hébergées

24 personnes sont arrivées en fin de procédure de demande d'asile en 2022, 70% des réponses obtenues étaient des protections internationales : pour 94% de ces protections, c'est l'office français de protection des réfugiés apatrides (OFPRA) qui a statué en ce sens (14 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaire).

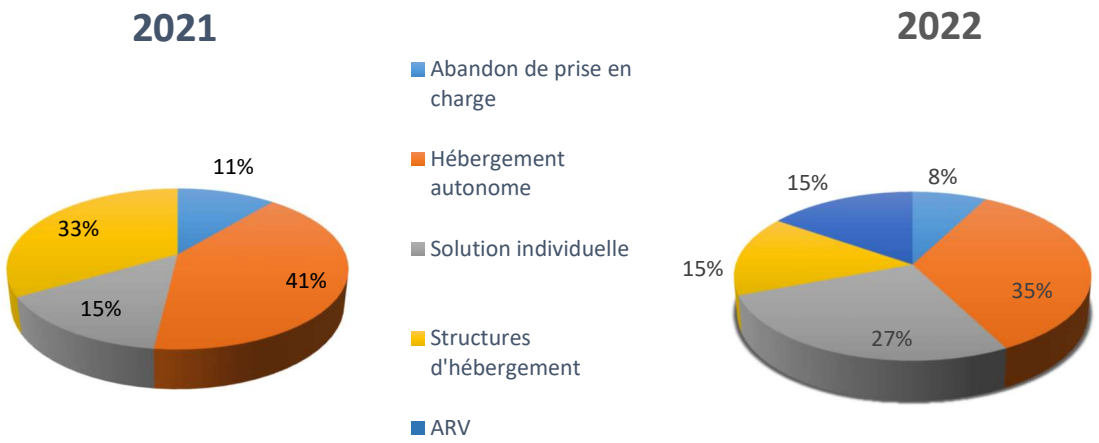

25 personnes ont quitté l'HUDA au cours de l'année 2022. Les personnes identifiées en « solution individuelle » sont soit des personnes déboutées du droit d'asile, soit des personnes protégées qui ont fait le choix de rejoindre des amis ou connaissances sur d'autres villes, sans avoir eu de proposition de logement. Quelques personnes ont pu être orientées sur d'autres dispositifs d'hébergement tels que le foyer des jeunes travailleurs (FJT) de Frotey les Vesoul ou le centre provisoire d'hébergement (CPH). Sur les personnes qui se sont installées en logement autonome, 70% d'entre elles sont restées sur le département de la Haute-Saône, les autres se sont installées dans la région Bourgogne Franche-Comté. Une famille déboutée (4 personnes) a sollicité le dispositif d'aide au retour volontaire, proposé par l'OFII.

L'ACTIVITÉ C.A.D.A

Capacité d'accueil : 182

Taux d'occupation 2022 : 81 %

Nombres de journées réalisées : 53903

34 nationalités représentées

LURE

37 familles

288 personnes hébergées en 2022

160 personnes isolées

4 Couples

22 familles dont 7 monoparentales

Les travailleurs sociaux ont effectué

73 accueils en 2022

83 isolés

VESOUL

112 protections internationales accordées

SAINT LOUP

136 personnes sont sorties en 2022

Dont 74 personnes protégées

29 d'entre elles ont intégré un logement

Le public pris en charge au CADA

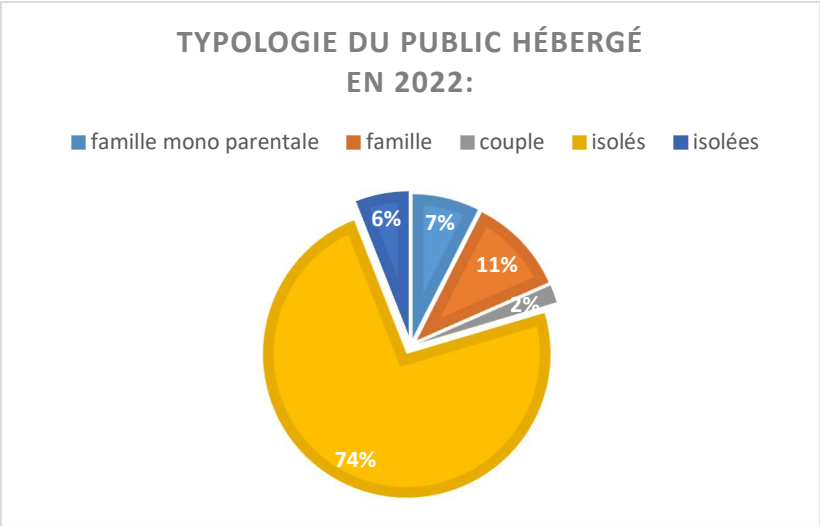

160 personnes seules ont été hébergées au cours de l'année 2022 dont **12** femmes isolées.

Sur les 37 familles, **15** d'entre elles étaient des familles monoparentales.

Comme les dernières années, la majorité des personnes hébergées sont des hommes, âgés entre 18 et 35 ans.

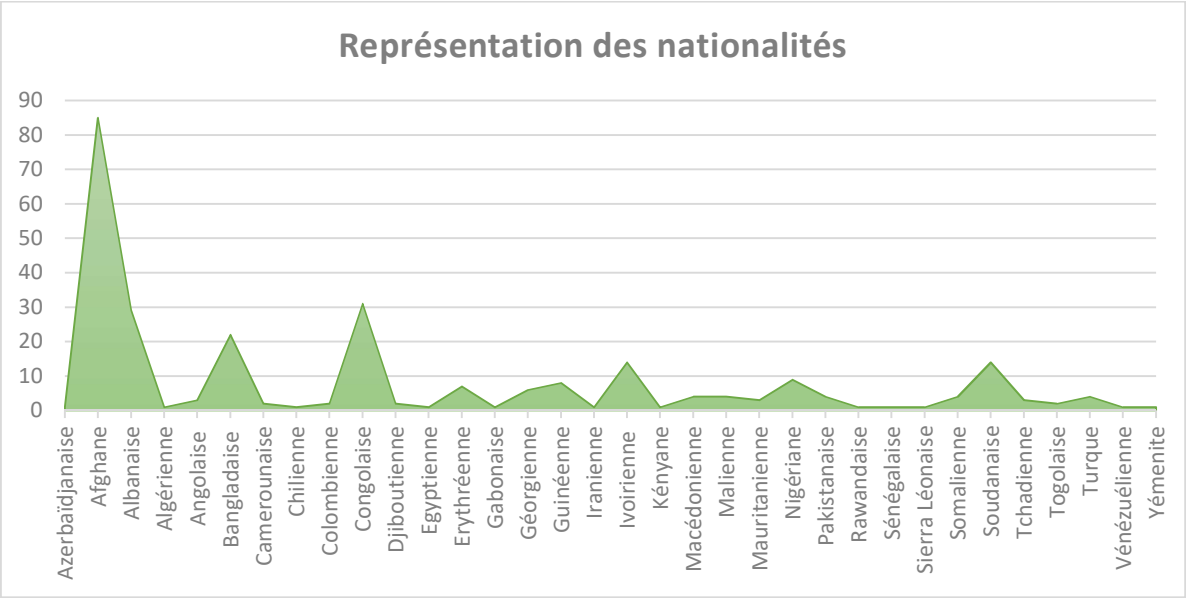

29% des personnes hébergées en 2022 étaient de nationalité Afghane, 11% originaires de la République démocratique du Congo, 10% d'Albanie et 7.6% du Bangladesh.

Les chiffres de l'OFPRA révèlent la même tendance à savoir que les principaux pays de provenance en 2022 étaient l'Afghanistan, le Bangladesh, la Turquie, la Géorgie et la République Démocratique du Congo.

Les personnes sont accueillies sur l'un des trois sites géographiques suite à une orientation prononcée par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) : 45% des orientations en 2022 étaient régionales (via l'OFII de Besançon), 38% étaient nationales (via d'autres DT OFII) et 17% dites « internationales » (missions de relocalisation et mission APAGAN tout comme en 2021).

Cartographie des décisions à l'issue de la procédure de demande d'asile de 2014 à 2022

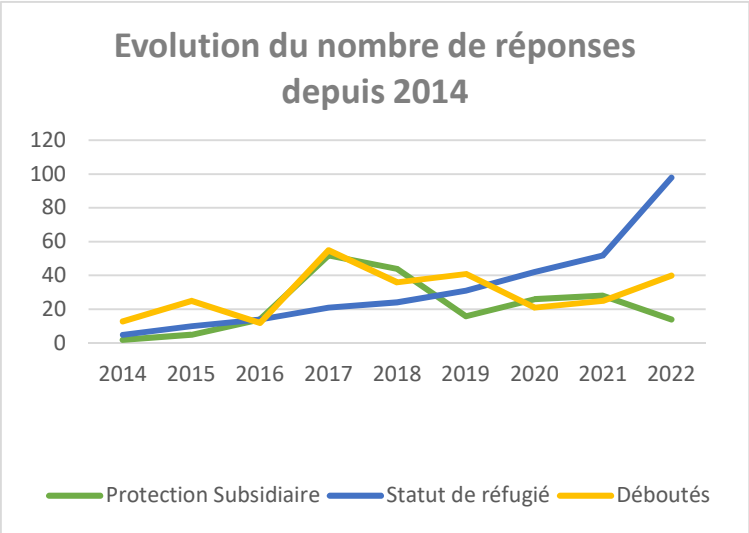

En 2022 :

98 personnes ont obtenu un statut de réfugié

14 personnes ont obtenu une protection subsidiaire

40 personnes ont été déboutées

Le nombre de protections internationales a augmenté en 2022, 112 protections accordées contre 80 en 2021. 87% de ces protections ont été délivrées en première instance, par l'OFPRA, 13% par la cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Nous remarquons un raccourcissement des délais de procédure, dû à la fois aux objectifs fixés par la dernière réforme législative et dû également aux accueils dits « internationaux » (APAGAN, missions de relocalisation) qui réduisent fortement les délais d'obtention d'une protection internationale.

« …Quant au délai moyen de traitement, qui avait dépassé les 8,5 mois en 2020 et 2021, dans le contexte de la crise sanitaire, il a été ramené à 5,2 mois sur l'ensemble de l'année 2022, atteignant même un point bas à 4 mois en fin d'année.[1] »

En interne, le délai moyen de traitement des dossiers devant l'OFPRA, sur l'année 2022, a été ramené à 4 mois 1/2.

Concernant les personnes déboutées du droit d'asile, sur les 40 décisions négatives, 15 ont été rendues par ordonnances c'est-à-dire sans audience devant la CNDA. Ces personnes ont l'obligation de respecter un délai de sortie très strict, soit un mois suivant la décision négative définitive. Ce délai de fin de prise en charge a été respecté avec un délai moyen de sortie à 27 jours sur l'année 2022.

Depuis le 1er mai 2022 : L'OFPRA a mis en place un accès numérique et personnel sur lequel les demandeurs d'asile ont un accès direct à tous leurs documents relatifs à leur dossier. Cette évolution nécessite que le public puisse accéder à leur espace et intègre l'importance de le vérifier régulièrement. Dans ce but, l'établissement a mis en place des espaces informatiques favorisant l'accès au numérique.

[1] https://www.ofpra.gouv.fr/actualites/les-premieres-donnees-de-lasile-2022-a-lofpra-sont-disponibles-chiffres-provisoires

Types de sorties au terme de l'Hébergement CADA

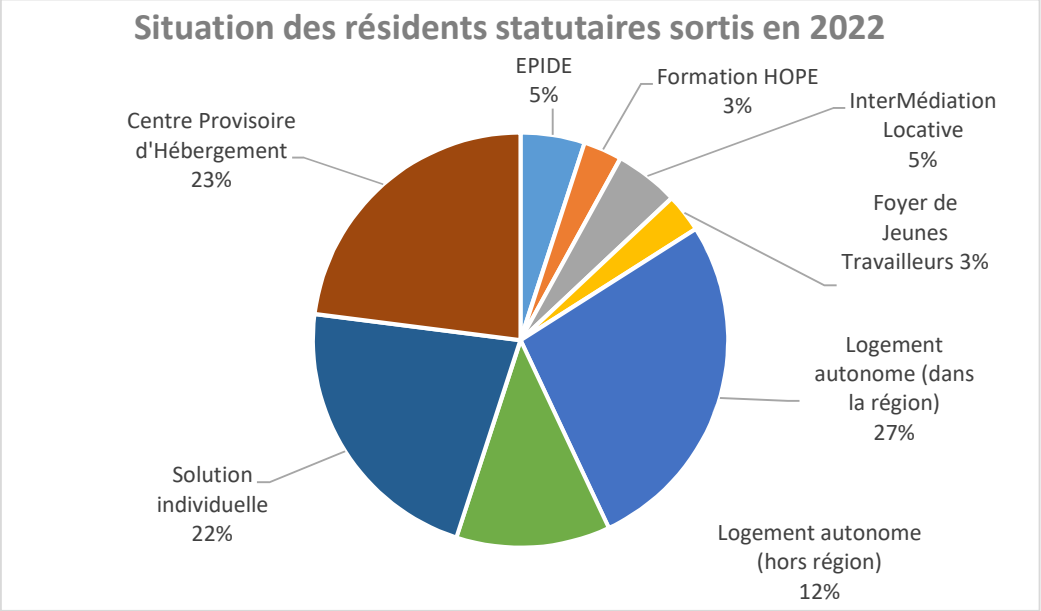

Les projets de sorties sont élaborés avec les travailleurs sociaux durant les 6 mois de prise en charge post décision, sur la base d'un projet individualisé co-construit.
Nous retrouvons les mêmes types de sorties qu'en 2021 et ce dans les mêmes proportions : 39% des personnes protégées ont intégré un logement autonome avec moins d'installations sur le département de la Haute-Saône (7 personnes se sont installées dans le département 70, 13 dans les départements limitrophes soit le Doubs, le territoire de Belfort et le Jura).
Si jusque-là l'option d'une installation en Haute-Saône était abordée ou appuyée dans le cadre des accompagnements, la fin de l'année 2022 a démontré que cette piste n'était plus si aisée du fait de la tension locative sur notre propre département, principalement sur Vesoul.
En général les projets de sorties des personnes ont abouti dans le délai des 6 mois. Les quelques dépassements de ce délai viennent principalement d'une attribution tardive d'un logement, nécessitant quelques semaines supplémentaires pour finaliser un déménagement.

A chaque étape de l'accompagnement, la dimension partenariale est importante et doit être activée. Nous pouvons noter la sollicitation de l'union départementale des associations familiales (UDAF), notamment sur Lure et Saint-Loup, qui propose, par le biais de bénévoles, des cours individuels de français à destination de demandeurs d'asile désireux d'apprendre ou d'améliorer leur niveau de français. Des groupes d'élèves de la MFR (Maison Familiale Rurale) de Fougerolles sont intervenus sur Lure et Saint Loup et ont proposé des ateliers sur différentes thématiques, toutes tournées sur l'accès au numérique afin de favoriser la compréhension des personnes accueillies sur les démarches en ligne (CAF/espace personnel OFPRA/Pôle Emploi…).
L'établissement a été représenté sur des évènements publics au cours de l'année : participation à la nuit de la lecture sur Lure et plusieurs résidents ont pu s'associer à la Compagnie Carabosse, durant plusieurs jours, lors de leur spectacle de feu organisé sur Saint Loup en juillet 2022.

L'activité CPH 2022 en chiffres

Capacité d'accueil 2022 : 50

Taux d'occupation 2022 : 88 %
Nombre de journées réalisées : 16098

55 personnes accueillies
soit 44 adultes et 11 enfants

99 personnes hébergées
soit 77 adultes et 22 enfants

59 personnes sorties
soit 48 adultes et 11 enfants

Durée moyenne de prise en charge : 239 jours soit environ 7 mois et 27 jours

Personnes hébergées

99 situations hébergées en 2022 (soit 15 familles et 60 personnes isolées)

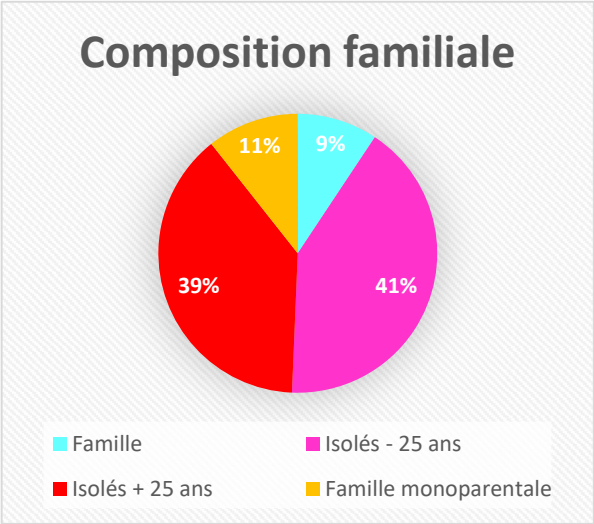

Les personnes isolées représentent 80% des situations hébergées en 2022. 41 % d'entre elles avaient moins de 25 ans.

D'autre part, 5 situations ont nécessité un accompagnement particulier car il s'agissait de femmes victimes de violences conjugales orientées sur la structure pour une mise à l'abri.

Le CPH a un agrément de 50 places reparties entre un foyer de type collectif et six appartements (1 appartement T6, 4 appartements T4 et 1 appartement T3) sur la ville de Lure.

Profil des personnes accueillies

Comme en 2021, la quasi-totalité des personnes accueillies en 2022 proviennent de structures (CAO/CADA/HUDA) de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Sur les 42 situations accueillies, 35 sont des personnes isolées soit presque 83 % de l'effectif total.

A noter également que pour 3 d'entre elles ce sont les enfants qui ont obtenu une protection et que par conséquent les parents ont dû se rapprocher de la Préfecture de Haute-Saône pour engager des démarches de régularisation.

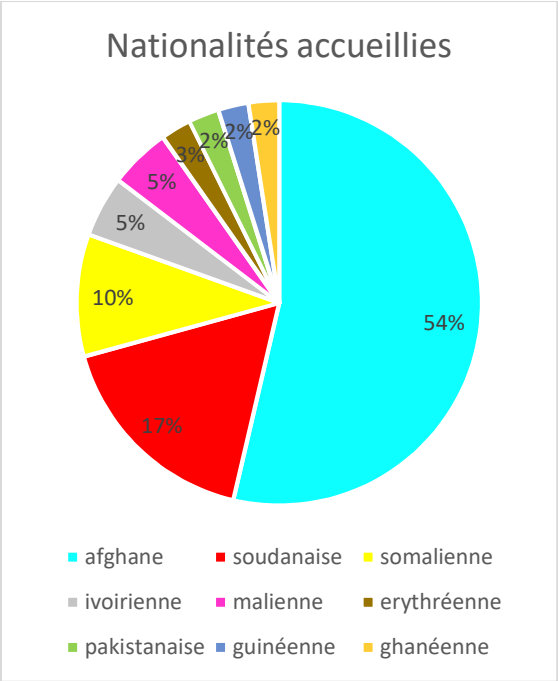

Les nationalités afghane et soudanaise sont toujours majoritaires dans les personnes accueillies.

Modalités de sortie

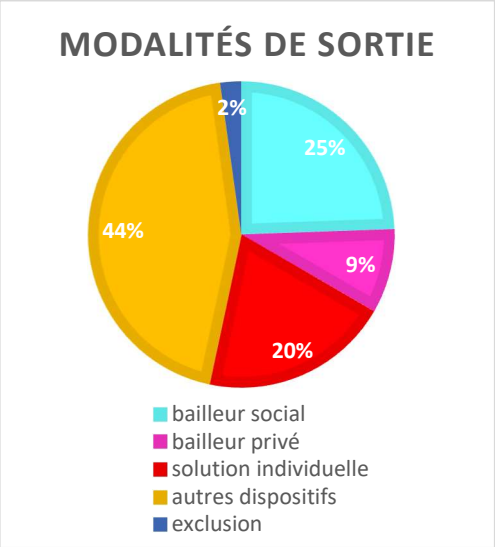

44% des personnes sont sorties sur des dispositifs de formation avec hébergement compris. Ces dispositifs sont adaptés au public jeune, isolé, et avec peu de qualifications.

Sur les 47 situations sorties 20 avaient moins de 25 ans ce qui représente 42.5%.

83% se sont installés dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Soit 9% d'augmentation par rapport à 2021.

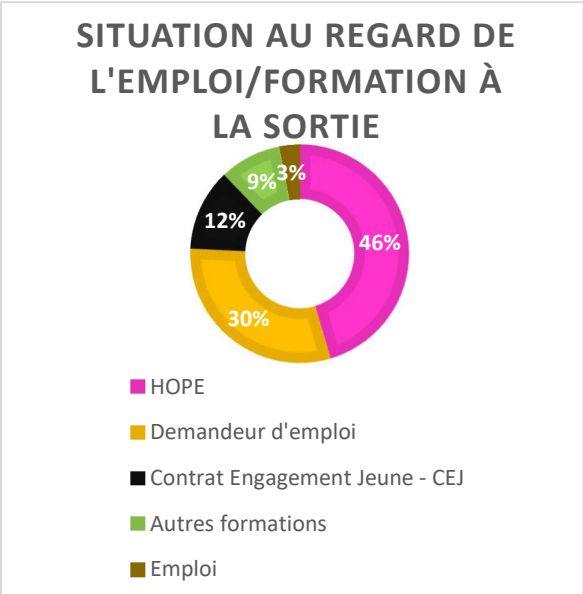

En 2022, 54% des adultes sortis ont accédé à une formation qualifiante dans les secteurs du BTP, l'industrie automobile et l'agro-alimentaire. Pour la majorité d'entre eux sur des formations hébergement, hébergement, orientation et parcours pour l'emploi (HOPE) sur les associations françaises de pédiatrie ambulatoire (AFPA) : Belfort (90), Navenne (70), Chevigny-Saint-Sauveur (21) et Lons-le-Saunier (39).

4 autres sont sortis tout en continuant leur accompagnement avec la Mission Locale dans le cadre du contrat engagement jeunes (CEJ) qui remplace en 2022 la Garantie Jeune.

Retour sur l'année 2022

✓En 2022, Le dossier unique informatisé a été mis en place et a remplacé les dossiers papier

✓ La mise en service de l'espace numérique créé en 2021 a été reporté après à une réorganisation des locaux suite à l'accueil des professionnels de la Cellule Ukraine.

✓ La mise en place par le ministère de l'intérieur de la plateforme administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) pour les démarches d'obtention de documents d'identité ou de voyage remplacera a compté de janvier 2024 les démarches en préfecture.

Les travailleurs sociaux et les agents préfectoraux ainsi que les usagers disposent d'une année pour se familiariser avec les fonctionnalités de cette plateforme et ses nouveaux procédés.

✓La nouvelle loi augmentant le taux de participation aux frais d'hébergement a pour conséquence une augmentation des entretiens de recadrage pour défaut de paiement et d'explications de la situation financière

✓Le manque d'entretien des logements est un problème récurrent qui conduit l'équipe pluridisciplinaire à se questionner sur les moyens à mettre en œuvre pour mobiliser les usagers. De nouveaux modes de fonctionnements sont expérimentés, mais au vu du turn over il est difficile de trouver des solutions pérennes. La vigilance reste de mise.

Perspectives

✓L'équipe du CPH a pour projet de reprendre des séances d'informations collectives.

✓ Une réflexion au niveau de l'établissement est en cours ayant pour objet la mise en place d'un protocole en cas de besoin urgent de garde d'enfants.

✓ Dans le cadre de l'insertion professionnelle des usagers, nous souhaitons reprendre contact avec les entreprises d'insertion association intercommunale d'insertion de la région de Saulx (AIIS), NOVEO, ACE, INEO, INDIBAT...

Rapport d'activité *AVEC* 2022

Accompagnement Vers l'Emploi et la Citoyenneté, est un dispositif d'accompagnement **à destination des bénéficiaires d'une protection internationale, résidants en logement autonome en Haute-Saône vers l'intégration et l'autonomisation en matière de logement, d'emploi ou de formation.** Une prescription d'un partenaire et l'adhésion volontaire du bénéficiaire permet de définir des **objectifs consignés dans un contrat d'accompagnement pour une période de 6 mois maximum.**

L'activité du service AVEC, créé en 2018 a été interrompue d'octobre 2021 à avril 2022, ainsi ce rapport d'activité n'est pas représentatif d'une année complète. **Le 1er contrat d'accompagnement a été signé le 7/06/2022.**

2022 :

24 contrats d'accompagnement signés

Prescripteurs :

50% CADA, HUDA, CPH (CPAI AHSSEA, AHSRA, AHS-FC)
Autres : CMS Lure, CCAS Lure, Milo Vesoul, commission SIAO, MFS Vesoul, Retravailler AFFC
29% anciens suivis AVEC ou CADA

Public :

83% personnes isolées
70% hommes isolés
1/3 jeunes de moins de 25 ans
54% de nationalité Afghane

Principaux objectifs d'accompagnement :
- l'entrée dans un 1er logement autonome et ses démarches
- l'accès à un emploi et parcours
- l'état civil : carte de séjour, carte vitale, réunification

Logement : quand l'accompagnement débute avec l'entrée en logement autonome, il y a moins de difficultés. 4 foyers sur 8 installés depuis longtemps rencontrent des dettes, absences APL

Freins : barrière de la langue, méconnaissance des démarches, absence de carte de séjour

Etat civil **:** toutes les personnes qui reçoivent leur acte de naissance durant l'accompagnement, obtiennent leur carte de séjour, carte vitale… pendant la prise en charge

Réunification **:** 2 familles arrivées en France sur 3, démarches initiées en CADA ou accompagnement AVEC

A chacun son parcours formation/emploi

Situations professionnelles à l'entrée dans le dispositif AVEC	Parcours durant accompagnement AVEC	Situations professionnelles au 31/12/22
Emploi : 3 personnes Cours de Français obligatoire CIR l'OFII : 3 DFL : 3 Formation AFPA : 3 Projet à construire : 11	Français complémentaire : 5 Entrées en DAQ : 3 Formation AFPA : 1 personne est sortie diplômée puis entrée en emploi	Emploi : 9 (6 intérim, 2 entreprise, 1 emballage comtois avec Cap Emploi) Formation AFPA : 2 Formation à distance financée par pôle emploi : 1 DAQ : 2 Français complémentaire (AAMI70 ou DFL) : 3 Recherche d'emploi : 3 Projet à construire : 5 (début accompagnement AVEC novembre décembre 22)
L'apprentissage du français est le 1er levier pour l'accès à l'emploi		

Perspectives 2023 :
- Accroitre les partenariats dans l'insertion professionnelle afin de mieux connaitre les offres de marchés adaptées au public bénéficiaire d'une protection internationale

[Tapez ici]

- Accompagner ou orienter à l’utilisation des outils numériques, devenus indispensables dans les démarches administratives liées au logement et à l’emploi

Rapport d'activité *IDE en Santé Mentale* **Année 2022**

Sur l'année 2022, 167 entretiens infirmiers ont eu lieu sur les 3 sites (Lure, Vesoul, St Loup).

Il s'agit d'entretiens d'évaluation, de suivi psychologique et/ou d'écoute et d'accompagnement dans des démarches médicales/psychologiques.

Plusieurs personnes ont été orientées ensuite vers différents professionnels de la santé : PASS, médecin généraliste, psychologue, médecin spécialiste, centre médico psychologique (CM, Maison de l'Adolescence (MDA), unité médico judiciaire (UMJ) …

Pour illustrer, les personnes suivies sont ; sur Lure et sur St Loup ; à 40% des hommes et 60% des femmes, alors que sur Vesoul 100% sont des hommes.

Les principales problématiques rencontrées au cours de ces entretiens sont les syndromes de stress post-traumatique, les troubles du sommeil / de l'appétit / de la mémoire, la somatisation (problèmes cutanés, musculaires, articulaires) ainsi que, plus rarement, la psychose.

Des accompagnements sur l'extérieur aux rendez-vous importants tels que pour les IVG ou post-opératoires sont réalisés ainsi que des accompagnements aux prises en charges psychologiques et / ou éducatives pour les enfants.

Enfin, des actions préventives, éducatives ainsi que des groupes de paroles et d'échanges ont eu lieu. Sur Lure par exemple, 2 groupes de paroles sur les émotions et leur gestion se sont déroulés, 2 séances d'éducation au système de santé et 2 séances de dépistage de la Covid19 également. Sur St Loup, 1 groupe de parole et 1 séance d'éducation au système de santé ont eu lieu. Sur Vesoul, les actions sont difficilement mises en place car l'aménagement des locaux ne le permet pas.

Au cours de l'année, des liens avec des partenaires ont pu être mis en place et/ou maintenus : avec ELIAD et ses différents services d'accompagnement thérapeutique, avec les CMP de Lure et de Vesoul, avec le Dispositif d'Appui à la Coordination de l'ARS Franche-Comté, avec la Maison de l'Adolescent de Vesoul et enfin avec la PASS et l'Unité Médico-Judiciaire de l'hôpital de Vesoul. Mes interventions sont également possibles sur la Cellule Ukraine.